

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°23/PSH485

Portant sur la modification de circulation sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus, à l'occasion des travaux sur le réseau d'eaux usées.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise REZO OUEST

Considérant que par mesure de sécurité, la circulation des véhicules sera modifiée sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus, à l'occasion des travaux sur le réseau d'eaux usées.

ARRETONS

- ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera interdite sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus, à l'occasion des travaux sur le réseau d'eaux usées.
- ARTICLE 2 :** Une déviation et une limitation de vitesse à 30 km/h seront instaurées et mises en place par l'entreprise effectuant les travaux, pour les véhicules légers, les camions à ordures ménagères et les Bus provenant de Saint-Quay-Portrieux et de Plouha, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus, par la rue de la Garenne.
- ARTICLE 3 :** Un sens unique sera instauré sur la rue de la garenne (sens carrefour des Prés Mario en direction de la rue des Trois Frères Salaun) et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 4 :** Le stationnement sera interdit entre le n°6 rue de la Garenne et la rue des Trois Frères Salaun à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 5 :** Une interdiction d'accès à la RD786 depuis l'avenue du Martouret sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus.
- ARTICLE 6 :** Une déviation des véhicules provenant de la rue du Moulin St Michel sera instaurée par l'avenue du Martouret, la rue de Bel Air et la rue de la Garenne et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, à compter du lundi 08 Janvier jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 inclus.
- ARTICLE 7 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains.

ARTICLE 8 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

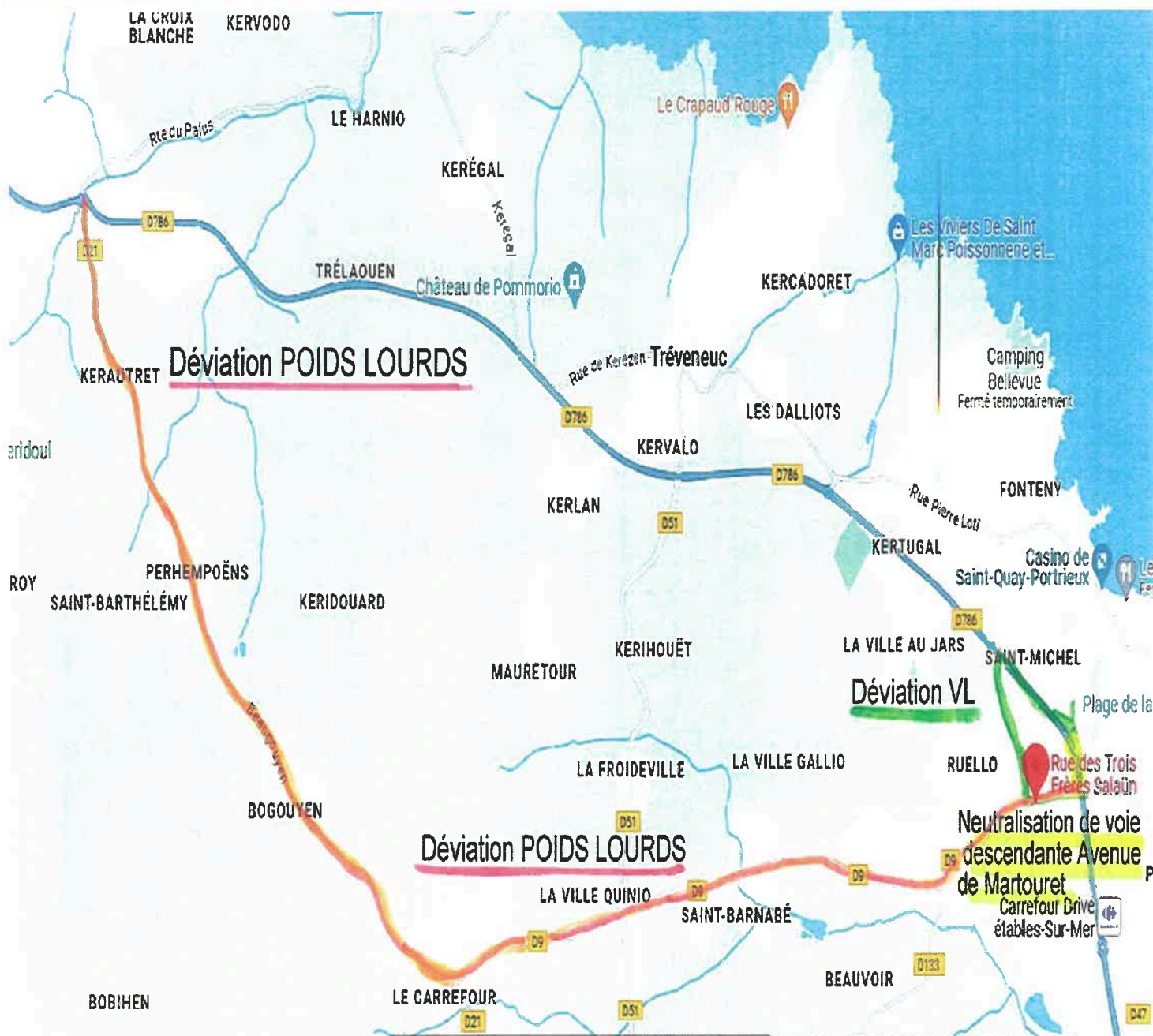
ARTICLE 9 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 10: Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 21 Décembre 2023.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE



DEVIATION du 08/01 aux 26/01/2024	REZO OUEST	08 au 26/01/2024
RAPPEL : DEPOSE DU MAT	SDE	09/01/24